BULLETIN DE PROCURATION
Aide à l'Enfance Tibétaine

Les adhérents ne pouvant être présents à l'**Assemblée Générale du 25 avril 2026** pourront se faire représenter par l'adhérent (administrateur, parrain ou membre bienfaiteur) de leur choix, en lui transmettant la procuration ci-dessous dûment remplie.

ATTENTION
Pour que votre procuration soit valide, la personne de votre choix devra être présente à l'Assemblée Générale et être à jour de son parrainage ou de sa cotisation 2025.
Merci de le vérifier vous-même avec la personne choisie avant de nous envoyer votre procuration.

Je soussigné(e) :……..

Demeurant :……
……
……
..……

déclare être à jour de ma cotisation et/ou de mon (mes) règlement(s) de parrainage, et donne procuration

A :……

Demeurant :……
……
……..……
…….……

pour me représenter à :

à **l'Assemblée Générale d'Aide à l'Enfance Tibétaine**
le samedi 25 avril 2026,
et participer aux différents votes.

Fait à : le / /2026

Signature
(précédée de la mention manuscrite obligatoire « Bon pour pouvoir »)